

APPEL A PROJETS

Programmation 2023

Contrat de Ville de Bressuire | Quartier de Valette

CONTEXTE

Le Contrat de Ville de l'Agglomération du Bocage Bressuirais vise le rattrapage des écarts de développement entre le quartier prioritaire de Valette à Bressuire et le reste de l'Agglomération.

Après 7 ans de fonctionnement, le contrat de ville a été prolongé jusqu'en décembre 2023. L'année 2022 a donc été marquée par l'évaluation finale du contrat de ville. Cette démarche, menée par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et la Préfecture des Deux-Sèvres, a mobilisé l'ensemble des signataires, les partenaires opérateurs et les représentants du conseil citoyen.

C'est dans ce cadre qu'un diagnostic synthétique présentant les grandes caractéristiques démographiques et économique du quartier a été réalisé et que plusieurs actions structurantes ont été évaluées ainsi que les modalités de coopération et de gouvernance du contrat de ville.

2023 sera une année de transition entre le contrat de ville en vigueur et la future contractualisation pour laquelle des travaux avec l'ensemble des acteurs et partenaires seront organisés.

1. APPEL A PROJETS 2023

A) LES PRIORITES D'ACTIONS

Dans l'attente de la nouvelle contractualisation, qui pourra mettre l'accent sur de nouvelles priorités, l'appel à projets 2023 lancé par l'État et la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, porteuse du contrat de ville, s'inscrit dans le prolongement de l'appel à projets 2022 sur les thématiques suivantes :

● PILIER COHESION SOCIALE

- 1) Développer l'accompagnement à la parentalité et la réussite éducative ;
- 2) Développer l'accompagnement des 12-18 ans vers l'autonomie et la prise de responsabilité ;
- 3) Renforcer la cohésion sociale, favoriser la citoyenneté ;
- 4) Favoriser l'accès aux droits, aux services et lutter contre la fracture du numérique.

- **PILIER EMPLOI**

- 1) Lever les freins à l'emploi ;
- 2) Développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, des jeunes du quartier.

- **PILIER CADRE DE VIE**

- 1) Améliorer la qualité de vie du quartier au bénéfice de ses habitants

L'Etat et la Communauté d'Agglomération ont également convenu de prioriser leur soutien à des projets :

- Structurants ;
- Porteurs de résultats concrets et mesurables ;
- Complémentaires des actions et dispositifs existants (intervention des crédits spécifiques de la politique de la ville de manière subsidiaire aux moyens de droit commun) ;
- Contribuant aux démarches de diagnostic et d'observation en continu ;
- Favorisant l'association et l'implication des habitants dans une logique « d'aller vers ».

B) LES OBJECTIFS

- **PILIER COHESION SOCIALE**

1) Développer l'accompagnement à la parentalité et la réussite éducative

Les projets proposés viseront à :

- Valoriser les compétences parentales et interculturelles,
- Renforcer la coopération et l'échange entre les parents et les acteurs de l'éducation
- Expérimenter des pratiques éducatives et lutter contre le décrochage scolaire.

Seront examinés avec attention les projets déployés sur site et intéressant les familles monoparentales.

Les résultats attendus sont :

- Meilleure perception des situations de familles dans leur complexité pour des réponses adaptées (santé, parentalité),
- Amélioration du climat scolaire, de la coopération et de la coéducation avec les parents d'élèves.

2) Développer l'accompagnement des 12-18 ans vers l'autonomie et la prise de responsabilité

Les projets proposés viseront à :

- Favoriser le « vivre ensemble », la qualité des relations et des échanges, le respect de l'autre et les règles de la vie sociale,
- Favoriser l'implication des jeunes dans la vie locale, valoriser leur citoyenneté,
- Permettre aux jeunes de s'ouvrir aux autres et d'être acteurs de leur quotidien, favoriser leur autonomie.

Les résultats attendus sont :

- Renforcer le sentiment d'appartenance à une société citoyenne locale,
- Meilleure perception des situations pour le changement de postures,

- Meilleure estime de soi,
- Renforcer les collaborations avec les familles.

3) Renforcer la cohésion sociale, favoriser la citoyenneté

Les projets proposés viseront à :

- Favoriser l'accès à la culture, au sport, aux loisirs pour tous :
 - Développer de nouvelles actions et faciliter l'accès aux structures sportives et culturelles par la levée des freins à l'accessibilité
 - Favoriser les activités mixtes et intergénérationnelles mais aussi dédiées aux jeunes filles, aux femmes et aux familles qui peuvent être moins bénéficiaires des activités proposées.
- Développer le lien social et intergénérationnel, les projets des habitants,
 - Développer des actions dont le principe d'intervention est « d'aller vers » les habitants des quartiers de tout âge
 - Développer les activités en soirée et les week-ends afin de permettre au plus grand nombre d'en bénéficier mais aussi d'animer l'espace public durant ces périodes.
- Favoriser la citoyenneté à travers :
 - La connaissance des droits et devoirs, des institutions, des valeurs de la République et de la laïcité et le partage autour de moments citoyens (commémorations, élections, journée nationale...)
 - L'éducation à la citoyenneté et la valorisation des pratiques citoyennes des enfants et des jeunes ;
- Mieux appréhender les différences culturelles pour mieux échanger et communiquer.

Les résultats attendus sont :

- Meilleur sentiment d'appartenance à une société citoyenne locale ;
- Capacité à faire cohabiter une histoire personnelle et une vie en commun ;
- Transmission de connaissances et de réflexes citoyens ;
- Une évolution des pratiques professionnelles et la mise en place d'actions adaptées aux références culturelles des habitants.

4) Favoriser l'accès aux droits, à la santé, aux services et lutter contre la fracture du numérique

Les projets proposés viseront à :

- Favoriser l'aide aux démarches administratives en ligne, la saisine des institutions et la régularisation des situations, lutter contre le non-recours aux droits et prestations ;
- Favoriser le recours à l'offre de prévention et de dépistage, renforcer l'accès aux soins primaires et développer des programmes collectifs de promotion de la santé et de prévention.

Les résultats attendus sont :

- Améliorer le recours aux droits des personnes ;
- Améliorer les partenariats entre les acteurs du quartier et ceux de la prévention, du soin,

1) Lever les freins à l'emploi

Les projets proposés viseront à :

- Renforcer les dispositifs d'intégration des personnes immigrées et issues de l'immigration ;
- Favoriser, par des actions partenariales, la résolution des freins à l'emploi (mobilité, garde d'enfants, lutte contre l'illettrisme, maîtrise de la langue – des compétences de bases).

2) Développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, des jeunes

Les projets proposés viseront à :

- Accompagner les initiatives économiques, notamment dans le cadre de l'économie sociale et solidaire dans le secteur du numérique ;
- Favoriser l'entrée en formation et l'accès à l'emploi des habitants du quartier ;
- Mobiliser les entreprises du territoire.

Les résultats attendus sont :

- Meilleure connaissance par les acteurs des habitants du point de vue de l'employabilité ;
- Meilleure insertion professionnelle des habitants ;
- Lutte contre les discriminations à l'embauche.

• PLILER CARDE DE VIE

1) Améliorer la qualité de vie du quartier au bénéfice de ses habitants

Les projets proposés viseront à :

- Contribuer au bien vivre ensemble et à l'amélioration du cadre de vie des habitants (sensibilisation des habitants, des enfants à la gestion des déchets, animations...).

Les résultats attendus sont :

- Renouvellement de l'image du quartier et développement de son attractivité ;
- Amélioration de la propreté (disparition des dépôts sauvages, en particulier en pied de container...)

• PRISE EN COMPTE D'AXES TRANSVERSAUX A INTÉGRER DANS LES PROJETS

Les projets devront également porter une attention particulière aux priorités transversales suivantes :

• La jeunesse

Seront examinés avec attention les projets déployés sur site, mixant les populations et orientés prioritairement vers les adolescents et jeunes adultes, âge où précisément se concrétise la citoyenneté (permis de conduire, code, considération de l'âge dans le droit pénal, élection, chantier jeunesse...).

• La prise en compte de la priorité relative à l'égalité femmes /hommes

Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femme/homme dans les quartiers figure parmi les objectifs prioritaires de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers. Dans le cadre du présent appel à projet, sont notamment encouragées les actions qui ont pour objet de favoriser la culture de l'égalité, la lutte contre les stéréotypes sexistes, la réappropriation de l'espace public par les femmes, la levée des freins à l'emploi des femmes, l'égalité professionnelle...

Les porteurs de projets sont incités à intégrer cette dimension égalité femmes / hommes dans leurs actions et dans leur fonctionnement.

- **Les valeurs de la République et de la laïcité et la lutte contre les discriminations**

Le porteur de projet s'engage à respecter et promouvoir les valeurs de la République et de la laïcité dans le cadre de son action et de son fonctionnement ainsi que lutter contre toute forme de discriminations. Dans le cadre de la demande de subvention au titre du contrat de ville, le **Contrat d'Engagement Républicain** devra être souscrit par le représentant légal. Les associations devront s'engager à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République et à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

2. REGLEMENT

- **LES PORTEURS DE PROJET**

L'ensemble des porteurs de projets, personnes morales de droit public comme privé est éligible quel que soit le lieu d'implantation du siège social de la personne morale.

- **NATURE DE L'APPEL A PROJETS**

Sont exclus de l'appel à projets :

- L'aide aux porteurs de projets pour leur fonctionnement annuel de la structure ou leurs activités récurrentes ;
- Les manifestations à caractère commercial, religieux, politique, ou syndical.

- **SEULS LES DOSSIERS RESPECTANT LES REGLES SUIVANTES SERONT EXAMINES :**

Sur la forme :

- Le dossier doit être complet (ensemble des pièces à fournir transmises) ;
- Le dossier doit être intégralement renseigné ;
- Dans le cadre d'un renouvellement d'action, il est rappelé que le porteur de projet devra fournir un bilan de l'action menée en 2022 pour pouvoir déposer un nouveau dossier ;
- **Les bilans – compte rendu financier d'une action subventionnée au titre de l'ANCT en 2022 devront être saisis sur le site DAUPHIN (module de justification).**

Sur le fond :

- Les projets proposés doivent bénéficier aux habitants du quartier de la géographie prioritaire (Valette) et s'inscrire dans les priorités de l'appel à projets.

Les projets devront :

- Promouvoir l'expérimentation et être innovants ;
Débuter entre le 1er janvier et 31 décembre 2023 ;
- Être en adéquation avec les besoins identifiés ;
- Rechercher en priorité des financements de droit commun, les crédits spécifiques de la Politique de la Ville constituant un fonds d'amorçage de soutien aux projets ;
- Obligatoirement être co-financés ;
- S'inscrire dans un partenariat local, existant ou à construire, être complémentaires avec les actions existantes ;

- Associer les habitants, notamment via le conseil citoyen ;
- Prévoir les modalités d'évaluation et les indicateurs (quantitatifs et qualitatifs).

• **MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS**

Pour toute demande d'information complémentaire

Vous pouvez joindre Anne BILLET au 05 49 81 34 68 ou anne.billet@agglo2b.fr
(Pour information, le comité d'attribution des subventions se réunira courant mars 2023).

COMMENT REpondre A L'APPEL A PROJETS ?

Date limite de dépôt des demandes de subvention

Les dossiers complets, datés et signés sont à adresser au plus tard

Le vendredi 3 février 2023

Les dossiers sont à saisir sur la plateforme DAUPHIN :

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

En cas de difficulté de saisie, vous pouvez vous adresser à la DDETS PP :

[.ddetspp-politiques-contractuelles@deux-sevres.gouv.fr](mailto:ddetspp-politiques-contractuelles@deux-sevres.gouv.fr)

Un exemplaire original du dossier saisi devra être transmis à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
Direction Prévention Politique de la Ville
27 bd du Colonel Aubry · BP 90184 · 79304 Bressuire Cedex

VOS CONTACTS

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

Anne BILLET *Directrice adjointe Prévention Politique de la Ville*
anne.billet@agglo2b.fr - Tél : 05.49.81.34.68

DDETSPP des Deux Sèvres

Patricia GREGOIRE, chef du service politiques partenariales/emploi
patricia.gregoire@deux-sevres.gouv.fr - Tél : 05.49.17.27.28

Préfecture des Deux Sèvres

Sophie BODIN, déléguée de la préfète pour la politique de la ville
sophie.bodin@deux-sevres.gouv.fr - Tél : 05.49.08.69.74 ou 06.79.24.29.74

Ville de Bressuire

mairie@ville-bressuire.fr

Caisse d'Allocations Familiales CAF 79

Alexandre MILLET, conseiller technique financier
alexandre.millet@cafniort.cnafmail.fr

Préfecture - DDETSPP – Délégation Droits des femmes

Sandra GERARD, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité
sandra.gerard@deux-sevres.gouv.fr - Tél : 05.49.08.67.09

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale - DSDEN

Baptiste ROUSSEL
baptiste.rousseau@ac-poitiers.fr

DSDEN – Service Départemental à la Jeunesse, l'Engagement et aux sports

Renaud GAUTRON, délégué départemental à la Vie Associative
renaud.gautron@ac-poitiers.fr – Tél : 05.17.84.03.36

Direction Départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Pascaline WARGNIE, responsable Service Prévention et Promotion de la Santé
ars-dd79-pps@ars.sante.fr – Tél : 05.49.06.70.19

Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine

Johanne PEYRAS conseillère action culturelle et territoriale
johanne.peyras@culture.gouv.fr - Tél : 05.49.36.30.27

Région Nouvelle Aquitaine

Anne-Laure REIX, chargée de mission Politique de la Ville – Direction de la Cohésion et des Initiatives Territoriales
anne-laure.reix@nouvelle-aquitaine.fr – Tél : 05.17.84.32.60

Conseil Départemental

ams-bressuirais@deux-sevres.fr
Tel: 05 49 65 05 07

Agence Régionale de Santé (ARS)

ars-dd79-pps@ars.sante.fr